



VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

DECISION N° 2026/17

**Logements 61 et 61 bis rue Louis Pasteur
Renouvellement des conventions de location**

le Maire

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 (n° 2026-03-15) donnant délégation d'attributions à Monsieur le maire

CONSIDERANT que la commune loue depuis plusieurs années des logements dépendant d'un ensemble de logements de fonction pour instituteurs situés à LA GRAND'CROIX, école Pierre Teyssonneyre, 61 et 61 bis rue Louis Pasteur

CONSIDERANT que ces locations font l'objet d'une convention annuelle renouvelable par année scolaire

DECIDE

Article 1^{er} : les conventions de location des appartements sis 61 et 61 bis rue Louis Pasteur sont renouvelées pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2026, comme suit :

Locataires	Adresse	Type du logement	Loyer hors charges
Mme Annie ENJOLRAS	61 B, rue L. Pasteur	T4 (90 m ²)	521,79 €
M. Guy LOPEZ	61, rue L. Pasteur	T4 (90 m ²)	521,79 €

Article 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de son affichage.

Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr

Article 3 : conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain conseil municipal.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière du SGC Loire Sud sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20261021-2026-17-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2026
Publication : 21/10/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Fait à la Grand-Croix, le 21 octobre 2026

**le Maire,
Luc FRANÇOIS**